

**DROIT DE REPONSE DE Mme MARYLINE KESSI  
RELATIF AUX ACCUSATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL PROFERES A L'ENCONTRE DE  
M. SERGE MARTIAL BOMBO, SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL NATIONAL DES  
EXPORTATIONS.**

---

Moi, Maryline Dexter KESSI, en date du Jeudi 08 Septembre 2022, j'ai publié une vidéo sur le réseau social Tik-Tok dénonçant des faits avérés de harcèlement sexuel émanant de mon supérieur hiérarchique, Monsieur Serge Martial BOMBO, Secrétaire Général du Conseil National des Exportations, Coordonnateur du Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale (PACIR 2).

Dans la vidéo, le réseau social Tik-Tok ne m'offrait la possibilité que de trois (03 mn) d'intervention. J'ai donc voulu faire passer l'essentiel de mon message.

Je viens présenter par écrit l'exposé global des faits tel qu'ils se sont déroulés pour établir mon droit de réponse :

**1- Sur les faits de harcèlement sexuel requalifié en " simples avances " :**

C'est dans le cadre du PACIR 2 financé par l'Union Européenne que j'ai été recrutée en tant que Chargée de Communication au CNE.

En Août 2021, à la faveur de deux missions de collectes de données combinées à des sessions de formation, une équipe du Conseil National des Exportations conduite par M. Serge Martial BOMBO, Secrétaire Général, a résidé dans les villes de Bouaké et de Korhogo.

Pour la ville de Korhogo, l'équipe était logée à l'hôtel Olympe.

Dans la nuit du Lundi 23 Août, Mr Bombo invite toute l'équipe à dîner pour, dit-il, la féliciter de la réussite du démarrage de l'activité.

Était présent à ce dîner, entre autres, le Directeur Régional du Commerce de Korhogo.

A la fin du repas, restée en arrière pour récupérer mes affaires, M. Bombo m'a approché pour me glisser dans le creux de l'oreille et je cite : « *Maryline, tu rentres prendre ta douche et tu me rejoins tout à l'heure dans ma chambre d'hôtel* ». fin de citation.

Au départ, je pensais avoir mal saisi et je pris sur moi de faire comme si je n'avais rien entendu.

Par la suite, toujours dans le même lieu, à quelques minutes d'intervalles sur le trajet, M. Bombo est revenu à la charge et cette fois-ci avec insistance en me réitérant l'invitation, et surtout en demandant au Conseiller Technique M. Gouaré Amême de me faire ses éloges.

Je cite : « *CT, viens, viens dire à Maryline qu'elle est bien tombée et que je suis quelqu'un de bien, je vais bien m'occuper d'elle* ». Ce que fit le CT.

De retour dans ma chambre, située dans le bâtiment annexe de l'hôtel, je me mis à la rédaction des discours des personnalités de même que des autorités et relatifs à l'ouverture de l'étape de Bouaké, déclinant expressément de manière tacite l'invitation de M. Bombo.

Je reçus un appel d'un numéro que je ne connaissais pas aux environs de 22h30 ;

le 01-01-10-XX-60, je décrochai. En ligne, M. Bombo qui me rappelait son invitation, qui disait espérer que je ne dormais pas et qu'il m'attendait immédiatement comme il me l'avait demandé tout à l'heure au restaurant.

Je l'informai alors que je travaillai à l'élaboration des discours d'ouverture de l'atelier de Bouaké.

Il insista pour me demander de le rejoindre immédiatement et que la tâche pouvait bien attendre pour plus tard.

Je ne bougeai pas lorsqu'on eut raccroché.

Environ 30 mn plus tard, il me rappela du même numéro, et cette fois-ci il me cria pratiquement dessus de le rejoindre. Avec la précision de passer par la porte arrière de sa suite et de veiller à le prévenir en arrivant.

J'ai paniqué. Véritablement.

J'attendis environ 15 mn, puis me rendis dans le bâtiment principal de l'hôtel où il était logé en emportant un bloc-note avec moi.

A mon arrivée, je l'appelai et il descendit me chercher.

Dans la chambre, il va m'inviter à m'asseoir directement sur son lit, chose que je déclinai voulant m'asseoir plutôt dans l'un des deux fauteuils de la pièce, mais il insista et me dit et je cite : « *Nous sommes des adultes et nous savons tous les deux pourquoi tu es ici, tu sais que tu me plais bien et puis voilà ...* » fin de citation.

Je répondis embarrassée pour détendre l'atmosphère et je cite : « *Patron, c'est que voulez me renvoyez alors ! Parce qu'il y a deux cas, soit on le fait ce soir et pendant un temps tout va bien. Mais à la fin ça fini par capoter et vous me renvoyer par la suite. Ou alors, je refuse dès ce soir et vous me renvoyer en même temps. C'est que vous voulez me renvoyer* » fin de citation.

Il m'assura que mon refus n'aurait pas d'incidence sur nos rapports professionnels et que je pouvais m'asseoir sur le lit tout de même.

Je m'assis donc au niveau du chevet et au bord du lit. Il posa tout de suite la tête et les mains sur le haut de mes jambes. Je l'ai repoussé gentiment mais fermement.

Dès lors il me demanda de l'appeler Serge, qu'il m'offrirait tout ce que je veux et s'occuperait convenablement de moi, comme je le mérite en tant que femme.

Si j'acceptais également allais suivre incessamment la promotion de Responsable de la Communication et du Partenariat promis depuis février 2021 mais qui était resté en attente parce que, selon lui, j'avais avant la formalisation remercié le CT et Mlle N'Dri Léontine. Ce qui a fait "fuir" une information qu'il avait voulu garder secrète pour mon bien.

Je refusai toujours sa proposition de coucher avec lui, j'ai continué de l'appeler "Patron" et orientai la discussion sur le plan professionnel.

Pendant près d'une heure, au cours d'une discussion tantôt professionnelle tantôt mêlées d'avances, il revenait toujours à la charge. Mais je demeurai ferme car il cherchait à chaque fois à poser sa tête ou ses mains ou les deux en même temps sur le haut de mes jambes.

Avec insistance je réussis à obtenir sa permission afin d'aller finaliser mes discours.

Pendant qu'il me raccompagnait à la sortie, alors qu'il me demanda de passer devant lui, il me saisit et me tira par le dos, passa sa main autour de mon cou par derrière et frotta ses parties génitales sur mon fessier à travers mes vêtements.

Je me mis cette fois-ci à pleurer. Fort.

Je l'ai supplié d'arrêter parce que je ne voulais pas. J'ai dit Non ! Non !

J'ai rajouté que même si je criais, les gens allaient plutôt se poser la question de savoir ce que je faisais dans sa chambre à une heure aussi indue de la nuit.

Je l'ai longuement supplié. Mais j'ai dit Non !

Il m'a relâché. Il va encore me demander en dernier lieu de relever ma robe pour qu'il voit ce qu'il y avait en dessous.

Je refusai. Il me retorqua que si je ne le faisais pas, il viendrait le faire lui-même et il ignorait s'il pourrait se maîtriser à ce moment là.

Je relevai donc ma robe et il trouva que la robe de chambre que je portais en dessous était belle.

M. BOMBO me raccompagna enfin au bas de sa suite et me demanda de l'appeler lorsque je serai arrivé en chambre. Ce que je fis par texto à 00 : 41 mn le 24 Août 2021.

Texto auquel il répondit à 00 :47 mn

Le lendemain Mardi 24 Août à 22 : 47mn il m'envoya un autre texto disant : Je cite « *Juste me rassurer que tu as bien dîné. Bonne nuit et à demain* ». Fin de citation.

Je vis le message, mais ne répondit que le 25 Août à 12h44 mn, histoire de bien lui montrer que je n'étais pas du tout intéressée par ses avances sexuelles.

Entre-temps, j'avais informé M. Karl MIVILLE DE CHENE, l'expert-formateur canadien, de ce qui était arrivé sans nommer la personne responsable. C'est lui qui va me soutenir de ses conseils sur la toute la durée de la mission. J'avertis également ma mère par téléphone.

A la suite de cet incident, je serai dessaisie de la gestion de l'ensemble des dossiers sur lesquels je travaillais progressivement jusqu'à n'être plus informée des activités du CNE que par la page facebook de l'institution.

Je serai par contre tout de même nommée Responsable de la Communication et du Partenariat le 01 Septembre 2021, par note de service.

Fonction que j'occuperais jusqu'à mon départ. Une promotion très ambiguë car les principaux collaborateurs de M. Bombo refutaient ou ne l'utilisaient qu'avec parcimonie.

J'ai eu droit à une prime relative à cette fonction, payée en Septembre 2021 et Octobre 2021, enfin Février 2022, puis elle sera définitivement suspendue sans aucune forme d'explication jusqu'à mon départ.

## **2- Sur la transmission des pré-maquettes et maquettes de la dépêche de l'Exportateur**

En date du Vendredi 03 Juin 2022, j'ai transmis par mail la maquette de la dépêche n°83 au comité de relecture en vue de sa publication le Lundi 06 Juin 2022.

Plusieurs corrections et modifications y seront apportées, tant par mail que directement sur le document en version écrites au stylo rouge.

Le mardi 07 Juin, M. Kouabo, y fait des observations notamment la nécessité de rajouter des éléments d'informations extérieurs à l'article.

Je lui fais observer que vu que l'article que nous publions est un extrait d'un site d'information en ligne, il était contraire à la déontologie journalistique de dénaturer des articles ou citations qui ont été pris sur des sites au risque de poursuite de la part de ces organes de presse.

L'article en question émanant de [commodoafrica.com](http://commodoafrica.com).

Au sortir des échanges, il ( M. Kouabo), exige l'intégration des éléments et que le dernier mot lui revient.

J'ai alors retorqué que le CNE ne pouvait porter cette dénaturation.

C'est par la suite que par mail, il est revenu me dessaisir de l'élaboration de la dépêche en me demandant la transmission totale des pré-maquettes et maquettes de la dépêche.

J'ai répété que je ne refusais pas d'élaborer le document mais qu'il prenne en considération les recommandations que je formulais en tant que Responsable de Communication et du Partenariat donc garante de la notoriété et de l'image du CNE.

Et je lui ai également retournée que je souhaitais conserver les droits d'auteurs entier de la dépêche qui demeure ma propriété suivant la loi N°2016-555 du 26 Juillet 2016 relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins publié au journal officiel N° 84 de la République de Côte d'Ivoire, car j'étais le créateur-concepteur de la « Dépêche. » (lettre d'information) et du « Bulletin de l'Exportateur » ( web-magazine) diffusée sur les réseaux -sociaux.

Toutefois, je lui rappelais toute ma disponibilité à intégrer les éléments qu'il demanderait d'inclure.

Le même Mardi 07 Juin par mail adressé à 12h54 mn au Comité de lecture et à l'ensemble du personnel, M. Kouabo, informait que l'élaboration et la diffusion, sur toutes les plateformes du CNE de 'La Dépêche de l'Exportateur' et du ' Bulletin de l'Exportateur étaient suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Et que le non-respect de cette instruction était passible de sanctions disciplinaires.

M. Serge Martial Bombo, Secrétaire Général et M. Gouaré Amême, Conseiller Technique étaient également en copie du mail cité.

J'ai scrupuleusement obéi aux instructions.

La dépêche n°83 bien que finalisée est restée dans le pipeline.

Le Mardi 14 Juin, M. Kouabo par mail, m'interpelle sur les faits que **l'absence de réaction et le non-respect des instructions** perturberaient le fonctionnement du département.

Chose à laquelle j'ai répondu que je ne faisais qu'obéir aux instructions formelles qu'il avait lui même transmis par mail.

Le Mercredi 20 Juin, M. Bombo me saisi d'une demande d'explication sur les points de mise en avant de mes droits d'auteurs dans la conception de la dépêche.

Fatiguée moralement et psychologiquement, je m'excuse dans ma réponse sur ce point spécifiquement, histoire de passer rapidement à autre chose.

Par la même je m'engage à faire suivre par mail l'élément à [secretariatgeneral@cne-ci.org](mailto:secretariatgeneral@cne-ci.org), M. Kouabo et Mme Malika Kipré, Assistante du département des Opérations.

Tous les documents ont été transmis le jour-dit.

Le Vendredi 22 Juin, je suis informée de mon licenciement pour faute lourde pour non élaboration de la dépêche N°83 et N°84, ce qui aurait mis à mal la notoriété du CNE.

Ces points énoncés ne font pas parties des points à objets de la demande d'explication du 20 juin à l'origine de mes excuses qui seront pourtant utilisés à mes dépens.

### 3 - Sur la saisine des institutions de la république.

Par courrier en date du 13 Avril 2022, j'adresse des courriers au Président de la République S.E.M, Alassane Ouattara, à Mme la Première Dame Dominique Ouattara, à S.E.M Patrick ACHI. Premier Ministre.

Avec pour objet : « Requête aux fins d'intervention pour une affectation dans un autre service pour cause de harcèlement sexuel » et en pièce jointe mon CV.

Dans le contenu, je relate les faits et sollicite l'aide de ces institutions en vue d'une réaffectation de poste et me met à disposition pour obéir aux procédures de recrutement si nécessaires.

- A la suite de ces premiers courriers, je suis reçue par M. Eric ESSOH, Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie, et de la Promotion des PME, M. Souleymane DIARRASSOUBA, à qui le dossier a été imputée par note confidentielle.

M. ESSOH me reçut très cordialement et au sortir de nos échanges, ses observations et recommandations ont été les suivantes et je cite :

- *Vu que je ne suis pas fonctionnaire, on ne peut malheureusement rien faire pour moi concernant ma requête de réaffectation de poste ;*
- *Vu que j'étais mise au placard, il m'a recommandé de saisir cette opportunité via internet en vue de me former et de me mettre aussi en quête d'opportunité professionnelle ;*
- *Que certains termes que j'avais employé dans mon courrier, et je cite ; « **je ne connais personne, je n'ai pas le bras long** » fin de citation. Étaient inappropriés, maladroits et mettaient à mal les efforts du Président et du gouvernement pour les populations en matière d'emplois de même que j'étais du discrédit sur les institutions de l'Etat.*
- *De garder profil bas et de ne surtout pas me faire remarquer.*

*Fin de citation.*

Les choses en resteront là relativement à ces premiers courriers.

Dans mon entendement, j'ai tout de même espéré que l'on avait quand même attiré l'attention de M. Bombo, sur la question de harcèlement sexuel et qu'il me laisserait au moins "tranquille".

Les choses en sont restées là.

Le 24 Juin 2022, dès notification de mon licenciement, j'ai fait suivre de nouveau l'ensemble des éléments aux mêmes institutions pour une question de suivi et porter à leurs connaissances la nouvelle tournure des événements.

Suite à ces courriers ;

- Je serai d'abord reçu par Mme Aimé Zebeyou, Conseillère spéciale auprès du Président chargée des questions du genre.

Elle me recevra bienveillamment, mais va toutefois déplorer le fait que je n'ai pas réagi plus tôt. Le licenciement étant déjà intervenu, il était assez difficile d'agir à ce niveau.

Je lui assurai que j'avais bien mené des démarches préalables.

A sa demande, je lui ai patiemment relatés les faits exposés dans ce présent document.

Mme la Conseillère va me prodiguer des conseils juridiques et me demander si les indemnités qui m'ont été payées me convenaient.

Elle me prévient de la lenteur des procédures judiciaires, surtout du coût très onéreux et me préconise un recours à l'amiable.

Pour terminer, elle a souhaité savoir qu'elle serait ma requête à l'endroit du Président de la République.

Je lui ai répéter ce que j'avais écrit. Juste Travailler.

Elle m'a assuré qu'elle lui ferait un retour.

- Ensuite, je fus reçu par l'Inspecteur Général du Commerce et son Adjoint.

J'ai bienveillamment été reçue également.

L'Inspecteur Général du Commerce et son adjoint ont tout aussi également déplorer le fait que je ne me sois manifesté que bien après le licenciement. Je leur ai précisé le contraire.

A eux aussi, j'ai répété ce qu'il s'était passé, dans les moindres détails.

Après, écoute, c'est eux qui vont me recommander de reconsidérer l'objet de mon recours en licenciement abusif, parce que suivant leurs analyses, cela ne serait intervenu qu'une seule fois, donc non répétitif. Et qu'on ne devait donc pas parler de harcèlement sexuel.

Parce que ce sont des choses qui pouvaient arriver, toujours selon eux.

A eux, j'ai bien transmis toutes les copies des documents qu'ils avaient sollicitées, à l'exception de textos que je devais lui faire suivre en version imprimée.

J'ai même communiqué à l'inspecteur Général le numéro 01 01 10 XX 60, sur lequel M. Bombo m'avait contacté ces jours-là. Et il l'a bien noté.

Je précise que j'ai rencontré l'Inspecteur Général et son adjoint à deux reprises.

La première à leur demande, la deuxième de manière spontanée pour leur reverser les éléments qu'ils avaient eux-même listés avaient comme preuves matérielles pour étayer le dossier.

### Fin de l'exposé des faits.

De ce qui précède eu égard aux institutions de mon pays, la Côte d'Ivoire, et comme vous pouvez le constater, j'ai souhaité de bout en bout gérer le traitement de ce dossier en toute discrétion et confidentialité.

Toutefois, je n'ai pas reçu en retour le minimum de considération émanant des institutions que j'avais saisi.

Ce minimum de considération aurait été pour moi un retour de quelque forme que ce soit sur la conclusion des enquêtes diligentées dans ce dossier.

Qu'elles soient en ma faveur ou non.

Je suis donc fort surprise et étonnée, de découvrir à travers les colonnes d'un organe de presse ce 10 Septembre 2022 que le harcèlement sexuel n'aurait pas été établi et que je n'aurai pas pu apporter d'éléments qui confirmeraient des demandes insistantes. Ce qui est archi-faux.

J'ai bien présenté tous les éléments listés, et je mets ici au défi quiconque de me prouver le contraire.

Au-delà de toute considération et du licenciement que j'ai écopé, j'ai adressé un recours en tant que victime pour dénoncer un abus flagrant de mon responsable hiérarchique. Et tout ce qui m'a été proposé, c'est une requalification de mes accusations en licenciement abusif.

Sans que M. Bombo ne fasse, au moins, le temps des enquêtes l'objet d'une suspension et qu'il ait continué de mener les activités au nom et pour le compte de l'Etat, est ce que je dénonce dans ma vidéo.

Dans les propos relatés dans le journal Afrik-Soir la source bien introduite, selon eux, confirme bien que M. BOMBO reconnaît qu'il y a bien eu des avances.

Je considère le fait qu'il l'ait reconnu comme une belle et grande victoire à mon niveau.

Sur toutes les plateformes de bonnes gouvernances, et de promotion du genre, l'on invite les victimes à avoir le courage de dénoncer les harceleurs.

Et pourquoi dire "simples avances" ?

Parler de cela avec autant de légèreté et banaliser ce fait, c'est dire que nous sommes bien loin du développement et de la protection des droits de la femme que nous prônons.

Où est la place de la victime dans tout ça ? Aucune.

Soit elle accepte et se tait. Soit elle refuse et elle est virée.

Lorsque la victime ose dénoncer c'est elle qui est finalement clouée au pilori. Au risque d'être traitée de menteuse et de tous les noms.

Avec le terme qui va avec ; « *ce sont des choses qui arrivent* » « *et puis ça ne va pas quelque part* ».

Est-ce que si cela avait été un homme musclé et velu à la Teddy Riner, il aurait tenté de "simples avances" ?

Allait-on dire dans ce cas que « *ce sont des choses qui arrivent* » ?

Ce n'est pas normal, de cautionner de tels agissements et de laisser de tels actes prospérer en ce siècle.

C'est bien cela l'objet de mon coup de gueule parce que ces choses ne doivent plus arriver à aucune femme dans son environnement professionnel.

Une femme doit savoir que lorsqu'elle saisit les institutions contre toute forme de harcèlement, elle soit soutenue et défendue. Et surtout présumée innocente.

Je prends à témoin la communauté nationale et internationale, les organisations et institutions de protection des droits de la femme et des droits de l'homme.

Car je fais aujourd'hui l'objet de menaces de mort.

Mais dans la vie on ne meurt qu'une fois ! J'aurais vécu utile s'il m'arrivait quelque chose.

S'entend bien que je ne veux en aucun cas politisé ce combat.

Je refuse même que l'on en fasse de la récupération politique.

Seule la défense des droits des femmes en milieu professionnel m'importe et compte ici.

Nous disons non au harcèlement sexuel des femmes en milieu professionnel !

Je vous remercie.

Maryline Dexter KESSI

NB : tous les documents (mails et textos) sont disponibles pour consultation et vérification.  
Copie a également été déposé auprès de l'Inspection Générale du Commerce